

**1200 Genève**

**PROJET !**

**Procès-verbal  
Assemblée générale ordinaire  
Mardi 27 mars 2018**

14h15 – 16h00

Salle Frank-Martin (Collège Calvin), rue de la Vallée 3, 1204 Genève

**Membres présents** : 150 membres environ

**Invité** : M. Jean-Daniel Jimenez, président du Comité de la CPEG

**Membres excusés** : 29 personnes (*liste annexée en page 7 du PV*)

\*\*\*\*\*

**Rédaction du PV** : Bernard Dumont, secrétaire et Georgette Pugin, présidente

**Ordre du jour**

**1. Communications**

**2. Approbation du PV de l'Assemblée générale de l'APEGE du 28 mars 2017**

**3. Présentation des rapports (exercice 2017)**

1.1. Présidente de l'APEGE

1.2. Trésorier de l'APEGE

1.3. Vérificateurs des comptes de l'APEGE

**4. Discussion et approbation des rapports mentionnés ci-dessus**

**5. Renouvellement du Comité de l'APEGE**

5.1. Election du/de la président-e

5.2. Election des autres membres du Comité

**6. Élection de deux vérificateurs des comptes et de leurs suppléants**

**7. Divers**

**NB** : Toute désignation de personnes ou de fonctions s'entend indifféremment au masculin et au féminin.

## Ouverture de l'Assemblée générale et bienvenue

La Présidente, Georgette Pugin, ouvre la séance de l'Assemblée générale statutaire 2018 de l'APEGE en adressant aux membres présents quelques mots de bienvenue.

Elle salue la présence de Monsieur Jean-Daniel Jimenez, président du Comité de la CPEG.

Cette Assemblée a été dûment convoquée, conformément aux articles 12 et 13 des statuts en vigueur de l'Association.

La liste des personnes excusées est déclinée. (*cf. Liste des membres excusés annexée en p.7*)

Deux scrutateurs sont désignés : Madame Josette Verneret et Monsieur Robert Pattaroni, de même que deux porteurs de micros baladeurs pour assurer la prise de parole, du haut en bas de l'aula.

### 1. Communication

La partie formelle de l'AG devrait durer jusqu'à 15h15 environ.

Après la partie formelle de l'AG, entre 15h15 et 15h45, un bref état de la situation de la Caisse de prévoyance sera présenté par notre invité, M. J.-D. Jimenez. Les questions de la salle suivront.

(*Se reporter en page 5 du PV*)

A 16h00, une réception attendra membres et invités au foyer de la salle Frank-Martin. Nous partagerons avec plaisir un moment d'amitié, toujours très apprécié, autour d'un buffet.

### 2. Approbation du PV de l'Assemblée générale de l'APEGE du 28 mars 2017

Dès le 1<sup>er</sup> mars 2018, le PV était téléchargeable sur le site Internet de l'APEGE. La version papier pouvait être envoyée sur demande aux membres ne disposant pas de l'accès à Internet.

Le PV, projeté sur grand écran, est mis en discussion. On passe au vote.

> Le PV est adopté à l'unanimité, moins 3 abstentions. Il ne fait l'objet d'aucune remarque dans la salle.

Des remerciements sont adressés au procès-verbaliste, Bernard Dumont.

### 3. Présentation des rapports (exercice 2017)

#### 3.1. Rapport d'activité présenté par la présidente de l'APEGE

> Le *Rapport d'activité* présenté par la présidente pour l'exercice 2017 se trouve en annexe du PV.

> Il pourra être consulté sur le site, en accès limité aux membres, sous le lien : <https://apege.ch/>

#### 3.2. Rapport du trésorier de l'APEGE

La parole est donnée à M. Giancarlo Mancini, trésorier de l'APEGE.

Chaque membre a reçu par courrier postal le *Rapport financier de l'exercice 2017*, lequel était joint à la convocation et à l'ordre du jour de l'AG.

Le trésorier présente le *Compte de profits et pertes au 31 décembre 2017* ainsi que le *Bilan* à cette même date. Les documents défilent sur grand écran pour en soutenir le suivi. Les principaux chiffres sont ensuite repris et commentés.

> Le rapport du trésorier pour l'exercice 2017 se trouve en annexe du PV.

Il peut être consulté sur le site, en accès limité aux membres, sous le lien <https://apege.ch/>

> La cotisation annuelle, d'un montant de 15 francs par membre, restera la même en 2019.

La Présidente adresse de vifs remerciements à M. G. Mancini pour son rapport financier annuel.

### 3.3. Rapport des vérificateurs des comptes

La parole est donnée à Mme Maria Luise Causin et à M. Jean-Jacques Rosé qui ont vérifié les comptes de l'exercice 2017 présentés par le trésorier.

M. Jean-Jacques Rosé donne lecture à l'Assemblée du *Rapport des vérificateurs*. Tous deux recommandent d'approuver les comptes, d'en donner décharge au trésorier et au Comité. Ils remercient le trésorier pour la tenue de la comptabilité et la clarté des explications fournies.

Le rapport écrit et signé par les deux vérificateurs est projeté sur grand écran.

> Le rapport des vérificateurs des comptes portant sur l'exercice 2017 se trouve en annexe du PV. Il peut être consulté sur le site, en accès limité aux membres, sous le lien <https://apege.ch/>

La Présidente remercie Maria Luise Causin et Jean-Jacques Rosé de leur fidélité à vérifier les comptes de l'Association.

### 4. Discussion et approbation des rapports mentionnés ci-dessus

Les rapports de la présidente, du trésorier et des vérificateurs des comptes, qui ont été présentés successivement au point 3, sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

L'un après l'autre, chacun des trois rapports est mis en discussion, puis on passe au vote à main levée.

> Le rapport de la présidente portant sur l'exercice 2017, est approuvé à l'unanimité et sans aucune remarque.

> Le rapport 2017 du trésorier ne suscite pas de questions. Il est approuvé à l'unanimité, avec décharge accordée au trésorier et au Comité.

> Le rapport des vérificateurs est approuvé.

### 5. Renouvellement du Comité de l'APEGE

Conformément à l'art. 26 des statuts de l'APEGE, tous les deux ans, l'AG procède à l'élection du président et des autres membres du Comité.

En 2018, le Comité, élu en 2016, est appelé à se renouveler pour la législature 2018-2020.

#### 5.1. Election de la présidente

Madame Georgette Pugin, élue présidente en 2016., souhaite renouveler son mandat.

Elle se présente de manière succincte : elle a été tour à tour vérificatrice des comptes, secrétaire et vice-présidente de l'AMPIA. Elle a pris une part très active au rapprochement de l'AMPIA et de l'ADP-EPM au moment de la fusion des caisses de pension CIA et CEH. Elle a largement contribué à la rédaction de l'accord de fusion et des nouveaux statuts adoptés en Assemblée constitutive. Les deux associations réunies ont donné naissance à l'APEGE.

> L'Assemblée accepte à l'unanimité d'élire **Georgette Pugin** en qualité de **présidente** pour un nouveau mandat de deux années.

#### 5.2. Election des autres membres du Comité

Selon les statuts, le Comité est composé de 16 à 18 membres, le président y compris.

Tous les membres ont reçu, avec la convocation à l'AG, la liste des candidats à l'élection du Comité pour la législature 2018-2020. La salle est invitée à se référer au document projeté sur grand écran.

Les membres du Comité sont choisis, en règle générale, parmi les délégués du groupe E de pensionnés de la CPEG, membres de l'APEGE.

La liste soumise au vote comprend **17 candidats**, parmi lesquels, 16 sont élus ou réélus délégués à la CPEG depuis 2017. Quant à Bernard Dumont, il est élu représentant des pensionnés au Comité de la Caisse de prévoyance.

15 candidats ont souhaité renouveler leur mandat. Deux nouveaux candidats se présentent : **Katharina Strub** et **Yves Delieutraz**. Tous deux participaient jusqu'ici au Comité en qualité

d'observateurs.

Selon l'art. 21, il appartiendra au Comité élu de désigner en son sein les deux vice-présidents, le trésorier et le secrétaire - qui constitueront, avec la présidente élue, le Bureau. Les autres fonctions spécifiques, définies dans le *Cahier des charges* annexé aux statuts, seront attribuées au cours de la première séance.

Un vote global pour les candidats de la liste est proposé et accepté. On passe au vote.

> L'Assemblée accepte à l'unanimité d'élire en qualité de membres du Comité de l'APEGE les 17 candidats dont les noms figurent sur la liste.

> La liste des membres du Comité et de leur fonction sera établie à la prochaine séance de Comité et mise en ligne sur le site.

## 6. Élection de deux vérificateurs des comptes et de leurs suppléants

### 6.1. Election de deux vérificateurs des comptes

Les vérificateurs des comptes doivent être choisis hors Comité.

**Maria Luise Causin** et **Jean-Jacques Rosé** ont confirmé être à nouveau candidats à la fonction de vérificateurs des comptes.

> L'Assemblée générale accepte, par acclamation, de reconduire pour un mandat de deux ans (2018-2020) les deux vérificateurs.

### 6.2. Election de deux vérificateurs des comptes suppléants

Le poste de Jean-Pierre Lewerer, élu au Comité en 2016, étant devenu vacant, Luc Pouilly avait accepté de prendre cette place en 2017/18.

Dans l'attente de son retour, André Herren, autre suppléant, absent en AG 2016 et 2017, était maintenu au poste.

En cours d'année, la présidente a pris des nouvelles de ce dernier : son état de santé et sa mobilité réduite l'obligent à se retirer de toute activité associative.

Les deux postes sont donc à repourvoir pour 2018 à 2020. Luc Pouilly accepte d'assurer la suppléance pour les deux années à venir.

> **Luc Pouilly** est élu vérificateur des comptes suppléant par acclamation.

La présidente lance un appel à la salle, sans résultat. Pendant la réception qui a suivi l'AG, Monsieur (*prénom ?*) **Blanc** est venu se proposer auprès de la présidente pour la suppléance. Son nom est retenu.

## 7. Divers

L'année 2018 marque les 80 ans de l'Association de pensionnés de l'Etat de Genève.

L'APEGE, esr née de la fusion de l'AMPIA (Association de pensionnés de la CIA) et de l'ADP-EPM (Association de pensionnés de la CEH).

En attendant un historique plus complet de ces 80 ans d'existence et de luttes...

En **1938**, peu de temps avant la déclaration de la Deuxième Guerre mondiale, retraités et pensionnés qui n'ont alors aucun représentant au Comité de la CIA, vont engager la défense de leurs intérêts. En 1940, l'ASPIA va demander de former le 6<sup>e</sup> groupe de la CIA. En juin 1986, les statuts de l'ASPIA sont modifiés. La dénomination AMPIA (Association des Membres Pensionnés de la CIA) est acceptée à l'unanimité, et entre en vigueur en 1987.

*A suivre ...*

La présidente clôture la partie statutaire de l'Assemblée générale.

Lancy, juin 2018, **Bernard Dumont**, secrétaire de l'APEGE

**POINT DE SITUATION SUR LE FINANCEMENT DE LA CPEG**  
**Exposé de Monsieur Jean-Daniel Jimenez, président du Comité de la CPEG**

A la suite de la partie formelle de l'Assemblée générale, la pupitre est cédé à Monsieur Jean-Daniel Jimenez, élu de la délégation employés (groupe A/Enseignement), président du Comité de la CPEG depuis septembre 2017.

> La présentation *Powerpoint* « **Point de situation concernant le financement de la CPEG** » sera mis en ligne sur le site de l'APEGE [www.apege.ch](http://www.apege.ch)

Après le diaporama projeté et commenté au fur et à mesure par le président du Comité de la CPEG, la parole est donnée aux membres de l'APEGE présents dans la salle.

**Questions/réponses et remarques des membres de l'APEGE**

**Daniel Pilly**, ancien président de l'APEGE, incite à encourager nos membres à se préparer à un référendum pour faire aboutir un projet de loi maintenant la primauté des prestations.

**Andrée Jelk-Peila**, ancienne présidente du Cartel, membre du Comité APEGE, considère que le projet du Conseil d'Etat est inacceptable. Elle incite à se méfier des promesses non tenues, citant en exemple l'affiliation du personnel des EMS. Elle demande à l'APEGE de faire front avec le Cartel.

**Jean-Daniel Jimenez** rappelle qu'en l'absence de loi, le deuxième train de mesures structurelles devrait être mis en œuvre et que la Commission juridique et technique de la CPEG y travaille. Il relève que, depuis 2014, l'effectif de la CPEG est en augmentation année après année. Il signale que certains éléments du projet de loi 12228, dit « de gauche » ont été intégrés au projet du Conseil d'Etat.

**Renata Ebener** s'interroge sur le remboursement à l'Etat de la dette de la BCGE, constatant que la BCV a remboursé la sienne.

**J.-D. Jimenez** répond que ce débat n'a pas d'incidence sur la CPEG. Toutefois, en tant qu'actionnaire, la CPEG intervient sur la question de la rémunération des dirigeants.

**Michel Vincent**, délégué du groupe E des pensionnés, considère qu'un référendum sera indispensable car les discussions sont verrouillées. Le Conseil d'Etat s'attaque à la Caisse de pension, à cela s'ajoutent les pressions sur le taux technique. A ses yeux, la seule réponse possible est celle de la *vox populi* à travers les urnes.

**Dominique Frei**, délégué du groupe E des pensionnés, estime que le débat sur la primauté des prestations *versus* la primauté des cotisations voulue par le Conseil d'Etat mérite réflexion. Il considère que dans l'optique de l'insertion dans le marché du travail actuel, la primauté des cotisations est avantageuse. D'autre part, il se demande quel est le plan B en dehors des mesures structurelles préparées par le Comité.

**Luc Pouilly** s'étonne qu'une recapitalisation supérieure à 4 milliards de francs s'accompagne d'une diminution des prestations. Le prêt simultané prévu serait rémunéré à un taux de 2,5% alors que le rendement nécessaire à la Caisse est de 4,1%.

**J.-D. Jimenez** précise que le taux de conversion prévu de 5,48% a pour but de se rapprocher de l'objectif de rente de 60% du dernier salaire. Les projections actuelles tablent sur un rendement de 3,2-3,3%.

**Robert Pattaroni**, vice-président de l'APEGE, relève que le Grand Conseil a le pouvoir de décider de l'argent qu'il donne, le Comité de la CPEG devant faire avec. La recapitalisation sous forme de terrains pose la question de la disponibilité, notamment pour le projet Praille Acacias Vernet (PAV). Enfin, à propos du référendum, il s'interroge sur la manière de construire une majorité.

**Georgette Pugin**, présidente de l'APEGE : Nous nous trouvons dans un contexte politique particulier et en constante évolution face à deux échéances importantes :

- la première est fixée au 30 juin 2018, date butoir pour l'adoption d'une loi sur la recapitalisation de la Caisse assurant un financement suffisant à moyen et long terme. Le nouveau Grand Conseil élu prêtera serment en mai. Aucune loi ne sera prête au 30 juin ! Un report de date sera-t-il accordé si l'on veut éviter la mise en œuvre du 2<sup>e</sup> train de mesures (douloureuses !) qui serait susceptible de rétablir l'équilibre financier de la Caisse?

Le débat sera chaud, entre primauté des prestations, défendue par les syndicats et primauté des cotisations (dans le PL du Grand Conseil), régime devenu largement majoritaire en Suisse, en général moins favorable à l'employé.

- l'autre rendez-vous est fixé en juin 2019. La CPEG devra pouvoir attester de sa capacité à suivre son chemin de croissance et à pouvoir continuer à fonctionner en capitalisation partielle. Ce document est destiné à l'ASFIP (Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance) qui a accordé une dérogation, remise en question tous les 5 ans. Une demande de prolongation du délai est envisageable pour la remise de ce document, mais la marge de manœuvre reste étroite.

Il est urgent de trouver une solution satisfaisante !

La présidente remercie Monsieur Jean-Daniel Jimenez d'avoir accepté l'invitation et d'avoir présenté, aussi clairement qu'il le pouvait et en si peu de temps, l'épineux dossier de la recapitalisation de la CPEG, un problème financier complexe, dont les enjeux suscitent, à juste titre, des débats passionnels sur les retraites qui ont déjà connu des coupes sombres !

La présidente invite les membres de l'APEGE et nos invités à se retrouver autour du buffet préparé au foyer de l'aula Frank-Martin.

---

**Les annexes suivantes font partie intégrale du procès-verbal de l'AG 2018.  
Les archives physiques et numériques sont conservées comme telles.**

- Liste des membres excusés en AG 2018
  - Rapport d'activité de la présidente de l'APEGE portant sur l'exercice 2017, présenté en AG statutaire 2018
  - Rapport financier du trésorier sur l'exercice 2017
  - Liste des membres élus au Comité en AG 2018 (2018-2020)
  - Rapport des vérificateurs des comptes portant sur l'exercice 2017
-

## Liste des membres excusés annexée au PV

Ont demandé d'être excusés :

**Mesdames et Messieurs**

ACKERMANN Jean-Marc

BAJULAZ Alain

BERLIE Antoinette

CHAPEL René

COIGNY Claude

CONRADIN Stephan

DOMMEYER Arabella

DUCHOSAL Jean-François

DUCLOS Geneviève

FLEURY Jacques

GENECAND Daniel

GERBER Dora

GERDIL Monique

GIOSSI Patrick

HOWALD Claude

ISAAC Jean-Jacques

ISCHI Pierre

LEWERER Jean-Pierre

LOUIS Dominique

METROZ Jean-Luc

MULLER Armand

PAYOT Jean-Daniel

PFANDER Gaston

RASCA Jean-Jacques

SALAMIN Madeleine

SHELL François

SZILAGYI Bela

VERNERET Josseline

ZOSSO Jean-Claude